

# Réunion du 4 avril 2014

Session ordinaire

**Date de convocation : 28 mars 2014**

*L'an deux mil quatorze, le 4 avril à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr LASSOT Yann, Maire.*

***Présents : BUZZI Willy, CHABOT Camille, CHEVASSON Marie-France, GALLAND Laetitia, GRANGÉ Serge, LASSOT Jérôme, LASSOT Yann, LITAUDON Sébastien, PETIOT Régis, THÉVENOUX Elisabeth, THUILLIER Agnès.***

***Absents : /***

***Secrétaire de séance : BUZZI Willy***

## ***Élection du délégué titulaire et du délégué suppléant à l'Assemblée plénière du SDE 03***

*Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier - SDE03,*

*Les statuts du syndicat mixte à la carte (avec compétences optionnelles), en vigueur à ce jour (arrêté préfectoral du 10 janvier 2014), prévoient en son article 6-I-B que les communes, dont la population municipale est inférieure au seuil de 8 000 habitants, désignent un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger à l'Assemblée plénière du SDE 03.*

*Cette Assemblée plénière élit ensuite en son sein des délégués au Comité Syndical restreint du SDE 03, à raison d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par 8000 habitants ou tranche de 8000 habitants, représentés par un collège électoral de communes.*

*Les collèges électoraux regroupent les communes adhérentes dont la population municipale est inférieure au seuil de 8000 habitants.*

*Leurs périmètres sont calqués sur le périmètre des communautés de communes ou d'agglomération, auxquelles les communes appartiennent : dernier alinéa de l'article 6-I-B des statuts.*

*Je vous propose donc aujourd'hui de procéder à l'élection du délégué titulaire et du délégué suppléant à l'Assemblée plénière du SDE 03,*

*Conformément aux articles L 5211-6, L 5211-7, L 5212-6, L 5212-7 du Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil Municipal procède à l'élection de ses délégués.*

***Sont déclarés élus :***

***Délégué titulaire : M. LITAUDON Sébastien***  
*Adresse : Les Jandons*  
*03130 SAINT DIDIER EN DONJON*

***Délégué suppléant : Mme Marie-France CHEVASSON***  
*Adresse : Les Fayettes*  
*03130 SAINT DIDIER EN DONJON*

***Pour siéger à l'Assemblée plénière du SDE 03 et à la Commission Consultative Locale.***

### **Élection des délégués titulaires et du délégué suppléant au SIVOS**

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune au SIVOS du Donjon,  
Il propose donc de procéder à l'élection des délégués titulaires et du délégué suppléant pour représenter la commune,

**Le Conseil Municipal procède à l'élection de ses délégués.**

**Sont déclarés élus :**

**Délégués titulaires :** M. Jérôme LASSOT  
Mme Agnès THUILLIER

**Délégué suppléant :** Mme Laetitia GALLAND

### **Élection des délégués titulaires et des délégués suppléants au SIVOM « Vallée de la Besbre »**

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune au SIVOM « Vallée de la Besbre »,  
Il propose donc de procéder à l'élection des délégués titulaires et des délégués suppléants pour représenter la commune,

**Le Conseil Municipal procède à l'élection de ses délégués.**

**Sont déclarés élus :**

**Délégués titulaires :** M. Régis PETIOT  
M. Willy BUZZI

**Délégués suppléants :** M. Camille CHABOT  
Mme Elisabeth THÉVENOUX

### **Délégués à l'association « Vouzance & Loire »**

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association Vouzance et Loire demande l'élection de deux délégués titulaires afin de pouvoir organiser des randonnées sur la commune.

Il propose donc de procéder à l'élection des délégués pour représenter la commune,

**Le Conseil Municipal procède à l'élection de ses délégués.**

**Sont déclarés élus :**

**Délégués titulaires :** Mme Marie-France CHEVASSON  
M. Jérôme LASSOT

### **Délégué ATDA**

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune à l'ATDA.

Il propose donc de procéder à la désignation du délégué pour représenter la commune,

**Le Conseil Municipal procède à la désignation de son délégué.**

**Délégué titulaire :** Mme Agnès THUILLIER

### **Correspondant défense**

Monsieur le Maire rappelle qu'il faut nommer un correspondant défense.

Il propose donc de procéder à la nomination de ce correspondant pour représenter la commune,

**Le Conseil Municipal procède à la nomination de son correspondant.**

**Correspondant défense :** M. Camille CHABOT

## **Nomination du Membre au Conseil d'administration du Centre social du Donjon**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut nommer un membre au Conseil d'administration du Centre Social du Donjon.

Il propose donc de procéder à la nomination de ce membre pour représenter la commune,

**Le Conseil Municipal procède à la nomination de son représentant au conseil d'administration au centre Social du Donjon.**

**Représentant au Centre Social : Mme GALLAND Laetitia**

## **Délégué CNAS**

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune au CNAS (Comité National d'Action Sociale).

Il propose donc de procéder à la désignation du délégué pour représenter la commune,

**Le Conseil Municipal procède à la désignation de son délégué.**

**Délégué titulaire : Mme Agnès THUILLIER**

**Délégué suppléant : M. BUZZY Willy**

## **Election des délégués Au conseil d'administration de la CCAS**

Le Conseil Municipal procède à l'élection des délégués au Conseil d'Administration de la C.C.A.S.

**Sont élus au conseil d'administration de la C.C.A.S. :**

- ✓ Mme Marie-France CHEVASSON
- ✓ Mme Laetitia GALLAND
- ✓ Mme Elisabeth THÉVENOUX
- ✓ Mme Agnès THUILLIER

**Monsieur Yann LASSOT, Maire de la commune, sera Président du Conseil d'Administration de la C.C.A.S.**

## **Élection des délégués titulaires et suppléants de la Commission D'Appel d'Offre**

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

**Le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :**

**Sont proclamés élus les membres titulaires suivants :**

- M. BUZZI Willy
- M. CHABOT Camille
- M. PETIOT Régis

**Sont proclamés élus les membres suppléants suivants :**

- M. LASSOT Jérôme
- M. LITAUDON Sébastien
- Mme THUILLIER Agnès

## Désignation des délégués aux différentes commissions communales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut désigner des délégués dans les diverses commissions municipales.

Il propose donc de procéder à la nomination de ces différents délégués.

Le Conseil Municipal procède donc à la nomination des délégués de différentes commissions comme suit :

### \* Travaux bâtiments et cimetière

Titulaires : - Serge GRANGÉ  
- Willy BUZZI  
- Jérôme LASSOT

Suppléants : - Camille CHABOT  
- Sébastien LITAUDON  
- Laetitia GALLAND

\* Loisirs-Associations : - Agnès THUILLIER  
- Laetitia GALLAND  
- Serge GRANGÉ

\* Finances : - Sébastien LITAUDON  
- Agnès THUILLIER  
- Serge GRANGÉ

Suppléant : Willy BUZZI

\* Sécurité routière : Sébastien LITAUDON

### \* Chemins :

- Jérôme LASSOT  
- Sébastien LITAUDON  
- Régis PETIOT  
- Serge GRANGÉ

### \* Affaires scolaires et cantine :

- Marie-France CHEVASSON  
- Camille CHABOT  
- Elisabeth THÉVENOUX

### \* Affaires agricoles :

- Régis PETIOT  
- Camille CHABOT  
- Serge GRANGÉ

### \* Conseil de discipline : Agnès THUILLIER

Elisabeth THÉVENOUX

## Vote des subventions accordées aux associations et autres organismes, budget 2014

Avant le vote du budget primitif de l'exercice 2014,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accorde une subvention aux différentes associations et organismes suivants :**

- AFN	120,00 €
- Association Vouzance et Loire	31,00 €
- Assoc. de Remplacement des Agriculteurs	90,00 €
- Centre Social LE DONJON	250,00 €
- Coopérative Scolaire	170,00 €
- Centre Léon Bérard	50,00 €
- Club des Aînés	120,00 €
- Comité des fêtes	150,00 €
- Union des DDEN	18,00 €
- Association des parents d'élèves du RPI	175,00 €
	-----
Total	1174,00 €

## Vote du taux des taxes

Vu l'état 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2014, Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois impôts locaux, notamment :

- les taux appliqués l'année et le produit attendu cette année.

Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales,  
Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide d'augmenter les taux des taxes locales d'1% pour l'année 2014. Les taux appliqués au budget 2014 seront les suivants :**

- **taxe d'habitation : 8,06 %**
- **taxe foncière (bâti) : 7,63 %**
- **taxe foncière (non bâti) : 24,83 %**

**Le produit attendu pour 2014 sera donc de 57 554 €.**

### **Budget 2014 Prog. 165 Matériel outillage**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut compléter le matériel d'outillage de l'employé communal. Pour cela, Monsieur Le Maire présente des tarifs pour différents outils et accessoires; il précise qu'il faut créer un programme d'investissement et y imputer les crédits nécessaires.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide :**

- ❖ **de compléter le matériel de l'employé communal avec l'achat :**
  - **d'un plateau d'établi et d'étagères**
  - **d'un étau**
  - **d'une taille haie**
  - **d'un compresseur**
  - **d'une meuleuse**
  - **d'un jeu de clés plates**
- ❖ **de créer le programme 165 « matériel outillage »**
- ❖ **d'y imputer la somme de 850 € à l'article 2158 - autres installations, matériel et outillage techniques.**
- ❖ **d'autoriser Monsieur Le Maire a signé tous documents relatifs à ce projet.**

### **Questions diverses**

*Le repas des anciens organisé par le comité des fêtes aura lieu le samedi 26 avril.*

*La commission des chemins se réunira le dimanche 6 avril à 10h00.*